



**Fédération Nationale de l'Éducation,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FORCE OUVRIÈRE
des Landes**

Maison des syndicats
97 place de la Caserne Bosquet
BP 217
40000 Mont-de-Marsan
fnecfp.fo40@free.fr

Comité Social d'Administration Spécial Départemental des Landes

Vendredi 03 mars 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FNEC FP-FO 40

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD,

Nos camarades du premier degré ont exprimé ce matin pour notre fédération notre sidération et nos revendications suite à l'assassinat de notre collègue à St Jean de Luz. Nous rappelons notre opposition à l'inclusion systématique, qui conduit à des souffrances, voire à des tragédies. Confer encore la violente agression d'une AESH par l'élève de 16 ans qu'elle accompagnait, ce mardi à Nancy.

Dans le second degré, l'amateurisme et l'incompétence coupable qui prévalaient lors du ministère Blanquer semblent être toujours de mise. La perpétuation hystérique des attaques contre le statut confinerait au ridicule si elle n'était pas aussi coupable et nuisible. La FNEC FP-FO, et nous nous en félicitons, n'a pas voulu cautionner le tour de passe-passe auquel se livre le ministère et s'est retirée des groupes de travail sur la pseudo-revalorisation. Ceci n'est ni une négociation ni une concertation sociale. Nous refusons de nous voir imposée toute charge supplémentaire quand d'une part 25 % de notre salaire nous ont été retirés en 20 ans (24 % de moins que les cadres A de la Fonction Publique), quand d'autre part un professeur certifié travaille déjà au moins 43 heures par semaine (selon la note d'information de la DEPP d'octobre 2022), quand enfin les classes françaises sont connues comme étant les plus chargées d'Europe. L'inattractivité du métier est maintenant un fait accompli, les ministres ont bien travaillé : non seulement à un bout de la chaîne les candidatures manquent, mais encore à l'autre bout les démissions explosent puisqu'elles sont maintenant 4 fois plus élevées qu'il y a 10 ans.

De la même façon, en refusant de recruter des personnels administratifs en nombre suffisant, le ministère plonge trop de collègues dans l'insécurité financière. En effet, aujourd'hui, les agents ne sont plus en mesure de traiter les dossiers (enseignants, AESH ou même agents administratifs...) et ces derniers soit ne touchent pas leur salaire, soit ne touchent qu'un acompte ce qui plonge les plus précaires et fragiles dans des situations catastrophiques, car les banques ne font pas de sentiments et les agios non plus ! Certains se retrouvent sans aucune ressource, ils déclarent à Pôle emploi ne pas percevoir de salaire, car il n'est tout simplement pas versé par l'employeur, et ils se voient donc supprimer l'ARE. Comment peuvent-ils payer le carburant pour aller travailler, les factures ou bien tout simplement se nourrir ? Il en va de même pour les collègues en arrêt maladie, que le retard dans le traitement des dossiers peut plonger dans un véritable capharnaüm administratif.

Comme cela a été dit lors de la dernière CDAS, il est regrettable qu'une instance sociale censée intervenir au cas par cas pour prévenir ou guérir des accidents de la vie en soit réduite à des aides systémiques pour pallier la paupérisation des collègues organisée par une politique de saccage de leur travail.

Le ministre ne pourra cette fois s'en tirer avec une pirouette, convoquant l'arbre qui cache la déforestation. Depuis 2017, les collèges et lycées ont gagné 166 000 élèves et ont perdu 11 780 enseignants. Ne serait-ce que pour la rentrée 2023, c'est 481 postes de moins à la rentrée, 21 dans l'académie dont 13 dans les Landes. C'est tout bonnement du sabotage, que nous dénonçons avec force.

Dans le même ordre d'idée, la suppression scandaleuse d'une heure de technologie en 6^{ème}, censée servir à mettre en place une heure de consolidation et d'approfondissement en français et/ou en mathématiques. Bien entendu, chaque établissement l'organisera comme il pourra avec les moyens du bord, sans cadre national, avec son « caractère propre », certainement... Le ministre veut aussi recourir aux professeurs des écoles en collèges : pour la FNEC FP-FO, c'est un nouveau pas vers la fusion des corps. Le ministre remplace une heure d'enseignement disciplinaire par des missions supplémentaires. Le SNFOLC exige le maintien de la technologie en 6^{ème}. Dans les Landes, cela se traduit par 3 suppressions sèches dans les collèges. C'est inacceptable.

Inacceptable aussi, le saccage de la voie professionnelle qui perdure ! Avec une perte prévue de seulement 11 élèves en LP, SEP, LEA, le solde créations/suppressions est négatif avec 10 postes de PLP supprimés, dont 5 en MCS, pour 6 créations !

La FNEC FP-FO dénonce et s'oppose à tout « PACTE » de missions diverses en échange de primes, ajoutant 2 heures hebdomadaires de plus aux 2 HSA imposées. Le SNFOLC s'oppose à ce dispositif parce qu'il camoufle sans les compenser les suppressions d'heures d'enseignement disciplinaire accumulées au fil des réformes et permet à des associations privées d'assurer ces heures dans les EPLE au même titre que les AED, les CPE et les professeurs pour des rémunérations variables.

Travailler plus longtemps dans la semaine, dans l'année, dans la carrière, avec des conditions de travail totalement dégradées, des disciplines évincées, des postes et des classes en moins, des diplômes détériorés, des salaires bloqués et 730 jours de retraite volés... n'en jetons plus !

Pour tout cela, il nous faut organiser la mise à l'arrêt du pays.

La FNEC FP-FO appelle l'ensemble des personnels à participer aux réunions et aux AG pour organiser la fermeture des écoles, des services et des établissements par la grève à partir du 7 mars.

« Résister, revendiquer, reconquérir ! »

Merci de votre écoute.

Les représentants de la FNEC FP-FO pour le second degré

CLAMENS Thierry, GUYARD Nicolas, ST GERMAIN Lionel